



Marseille, le 28 décembre 2016

Jean Claude LACHAUX... Une victime de trop !

Le 02 décembre 2011, Jean Claude LACHAUX, technicien de France Télécom-Orange, chutait d'un poteau téléphonique avec son échelle dite "plateforme" de plus de 4 mètres. Il décédait le 23 décembre 2011 des suites de ses blessures.

Après 4 ans de procédure, le 03 février 2016 le tribunal correctionnel d'Aix en Provence a reconnu la société Orange coupable de tous les chefs d'accusation, dont l'homicide involontaire.

Jean Claude LACHAUX, n'aurait pas dû mourir du travail !

Orange a fait appel de sa condamnation, montrant le peu de considération qu'elle a pour ses salarié-e-s et leurs proches victimes de la politique d'optimisation des coûts.

L'audience d'appel devait se tenir le 19 septembre 2016 et a été reportée à la demande d'Orange au 09 janvier 2017 à 14h à Aix en Provence.

Les salarié-e-s ne doivent pas perdre leur vie à la gagner !

Le lundi 09 janvier 2017, SUD PTT organise un rassemblement devant la cours d'appel d'Aix en Provence, 20 Place de Verdun 13100 Aix en Provence, à partir de 13h00 pour le procès Jean Claude LACHAUX.

Les impératifs financiers ne sauraient justifier les risques imposés aux personnels. Une véritable politique de prévention et de santé au travail à Orange doit prévenir tous nouveaux risques physiques et psychosociaux.

Nous attendons de la justice qu'elle confirme en appel toute la responsabilité de l'entreprise « Orange » dans cet accident du travail mortel. SUD PTT continuera de soutenir et d'être aux côtés de sa femme Danièle et sa fille Aurélie.

Lundi 09 janvier 2017, rassemblement devant la cours d'appel d'Aix en Provence, 20 Place de Verdun 13100 Aix en Provence, à partir de 13h00 !

On ne doit plus perdre sa vie au travail !



Syndicat SUD APT 13
BP 90055 13202 Marseille Cedex 02
Mail : sud13poste@orange.fr
Facebook : www.facebook.com/sudapt13
Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39